

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 9 (1864)
Heft: 17

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Voici en quels termes le général Todleben expose les principes d'après lesquels il dirigea ses travaux :

« Rechercher la position la moins étendue en longueur et la plus rapprochée de la ville, et armer ses points principaux d'une artillerie formidable ; relier ces points entre eux par des tranchées défendues par la mousqueterie ; y établir des batteries séparées, armées chacune de quelques bouches à feu, et concentrer de cette manière sur tous les abords de la ville un feu puissant de front et de flanc, d'artillerie et de mousqueterie, en tâchant de battre autant que possible toutes les sinuosités de ce terrain coupé, par le moyen desquelles l'ennemi aurait pu s'approcher de la position occupée par nous. »

Ces travaux complémentaires étaient à peine ébauchés quand l'armée en retraite fit son apparition devant le côté sud de Sébastopol.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Des troubles déplorables ayant éclaté à Genève dans la journée du 22 août à l'occasion de l'élection d'un conseiller d'état, troubles dans lesquels par une barbarie indigne de notre siècle, ou par un quiproquo bien fatal, une soixantaine de coups de fusil ont été tirés sans aucune sommation sur une colonne de citoyens non armés, le Conseil fédéral a décidé l'occupation de Genève par des troupes de la Confédération. Un commissariat, composé de M. le conseiller fédéral Fornerod et de M. le colonel fédéral Barman, s'y est installé dans la nuit du 22 au 23. Le 23 y sont entrés un bataillon local vaudois, (arrondissement de la Côte) sous le commandement de l'état-major du 46^e, commandant Baud, et la compagnie de carabiniers n° 76, capitaine Bosson. Le 24 ces troupes ont été rejoints par le bataillon vaudois n° 45, commandant Groux, et la compagnie de carabiniers n° 3, capitaine Bonard. M. le lieut-colonel fédéral Amstutz, de Berne, a été nommé commandant de place. Dès le 24 au soir on pouvait considérer la sécurité comme parfaitement rétablie. Une enquête s'instruit sous la direction de M. le conseiller d'état Duplan, juge-instructeur fédéral.

Le 18 courant, dans un exercice à Frauenfeld, le sous-instructeur Hossli, d'Ennenda, a été tué par un projectile.

Genève a organisé une compagnie de carabiniers en sus de son contingent ; elle fait, cette année, son premier cours de répétition, et portera le n° 72.

Le Conseil fédéral a reçu et renvoyé au département politique pour préavis une pétition de négociants suisses établis à Trieste, demandant qu'il soit fait des démarches pour obtenir la neutralisation du pavillon suisse sur mer.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé M. Cheseaux, P.-F.-L., à Lavey, 2^e sous-lieutenant du bataillon n° 26 ; et M. Kernen, Th., à Aigle, 2^e sous-lieutenant porte-drapeau du même bataillon.